L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLÉANS: MARDI 15 DÉCEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

TROUVÉ—Un petit PONY couleur isabelle est entré chez le soussigné. Le propriétaire, en y prouvant ses titres, pourra le réclamer en payant les frais de publicité de cet avis. [illegible] 13déc—3f

MM. THUBBER, dentistes, ont transféré leur cabinet de consultation et de travail des Nos 189 rue Royale et 130 Canal au No 14 rue Baronne. 13 déc—2m

MME A. Elie, au magasin de musique de Werlein, 135 Canal. Les meilleurs pianos et orgues; aussi, musique aux prix les plus réduits. 9 déc.—1m

A LOUER.

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. Sept

A VENDRE.

A vendre—Une GROCERIE, faisant de bonnes affaires, dans le Deuxième District. S'adresser au bureau de L'ABEILLE, aux initiales J. C. 17 nov—mar jeu sam—1m

A VENDRE—Mûriers blancs, de 3 à 4 ans, pour la culture des vers à soie, de 20 à 25 piastres le cent. Des orangers aigres au même prix. Par P. BARINQUE, Pépiniériste. 9 déc—7f Avenue Peter et rue du Camp.

A vendre.—Bonne occasion—Un CAFÉ bien situé dans un endroit très populaire. S'adresser pour renseignements à W. E. B. BARNETT, notaire, 89 Exchange Alley. 6 déc—6f

A vendre ou à louer—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siége quelconque d'affaires. Possession immédiate. LOUIS H. PERRET, 38 Passage de la Bourse. 29nov—

INSTITUTIONS.

Mlle ODESSA MERCIER,
Professeur de Musique:
PIANO ET SOLFÈGE.
S'adresser rue du Canal, No 198. 25oct

Mme Vve BERNARD NAUTRÉ
A l'honneur d'offrir ses services au public comme professeur de piano, de solfège et de langues française, anglaise et espagnole. S'adresser au Magasin de Musique de Werlein, rue du Canal No 135, chez le Dr H. Bayon, 125 rue Bourbon, ou chez elle, 228, rue des Ursulines. 18 sept—

Assurances et Banques.

Banque Nationale Mutuelle—Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1885.—Une élection de Directeurs pour l'année suivante aura lieu au local de cette Banque, 100, rue du Canal, MARDI, 12 janvier 1886, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. JOSEPH MITCHEL, Caissier. 13déc—au 12 jan

AVIS.—Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1885—L'élection annuelle pour les Directeurs de cette compagnie, aura lieu MARDI, le 22 décembre 1885, entre 10 A. M. et 2 heures P. M., au bureau de la Compagnie No. 12 rue Carondelet. P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire. 12 déc—10f

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1885—Conformément à la Section 2, Article IV de la charte, une élection de douze (12) directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la compagnie LUNDI 28 décembre 1885, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. J. W. HINCKS, Secrétaire. 10déc—au 28 déc

Bureaux de la New Orleans Canal and Banking Company—Nouvelle-Orléans 24 novembre 1885—L'élection annuelle de sept directeurs de cette Institution, qui devront servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de la Banque, angle des rues Camp et Gravier, lundi 14 décembre, entre midi et 2 heures P. M. EDW. TOBY, Caissier. 15nov—1m

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, No 3 1/2 rue Carondelet, Nlle-Orléans, 9 décembre 1885—Conformément à la section 2 de l'article VI de la charte, l'élection annuelle de douze Directeurs qui devront servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de l'Association, LUNDI 28 décembre 1885, de 11 heures A. M. à 2 heures P. M. LEON SÉRÉ, Secrétaire. 9déc—au 28 déc

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 11 décembre 1885.—Les actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle, suivant l'article 22 de la charte, de neuf directeurs pour le service de l'année prochaine, aura lieu dans la salle de la banque, LUNDI, 21 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures du soir. N. LANDRY, Caissier. 11déc—

Avis spécial—Bureaux de la New Orleans City and Lake Rail Road Company—No. 102 rue du Canal, (au premier)—Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1885.—Avis est par le présent donné qu'une élection de Douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de la compagnie, LUNDI 21 décembre 1885, entre 11 heures du matin et 2 de l'après-midi. Le livre de transfert sera fermé du 11 courant au 21. W. E. LEVERICH, Secrétaire. 8 Déc—8 au 21 in

SOUMISSIONS.

BUREAUX DU N. O. CITY & LAKE R. R. CO. No 102 rue du Canal, 2d étage. Nouvelle-Orléans, 8 Décembre 1885.

LE NEW ORLEANS CITY & LAKE RAIL Road Company recevra jusqu'au

22 Décembre 1885, à midi

des soumissions cachetées pour la location de 3 ans, à partir du premier janvier 1886, de la bâtisse connue comme "West End Hotel," et la bâtisse du "Grand Salon" au West End, sur le Lac Ponchartrain. La Compagnie se réserve le droit de jeter toutes soumissions. J. A. WALKER, Président. 8 déc—8 au 22

Louis Grunewald,

Agence exclusive pour la vente des célèbres

PIANOS PLEYEL, de Paris,
REPRÉSENTÉE PAR TOUTES LES GRANDES MAISONS DU MONDE.

Ces célèbres Pianos sont mis en vente à des conditions faciles et à des prix très raisonnables. Ils sont garantis comme durant le plus dans ce climat.

PLUS DE 86,000

de ces magnifiques instruments sont en usage maintenant, et favorablement connus depuis plus d'un demi-siècle. Soyez certain de visiter mon magasin et d'en examiner le stock, le plus vaste qui se soit jamais vu ici; on y trouvera les grands Pianos américains

STEINWAY,
KNABE,
SOHNER,
BEHR,
FISHER,

et les Orgues sans rivales de Clough & Warren et de Sheringer. Grand assortiment de musique en feuille, d'instruments de musique, de boîtes à musique, couvertures, tabourets, cordes et tous les articles à l'usage des musiciens. Les acheteurs en trouveront mon assortiment le plus varié qui soit au Sud et les marchandises se vendant au plus bas prix.

Attention spéciale consacrée aux ordres de la campagne. Souvenez-vous de

LOUIS GRUNEWALD,
18 Baronne,
127 Canal.
1er oct 85—1an

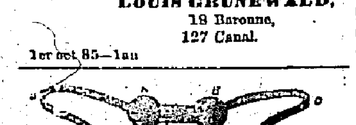

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports. 25 avril 85—1an

H. F. ONNEN,

En dessous de l'Hôtel Royal, et 45 rue des Ursulines,

ON TROUVE:

JERSEYS, tout laine, depuis $1.25.
GANTS DE PEAU, d'une splendide qualité, depuis 60c. la paire.
Meilleur assortiment de CORSETS, importés et américains.
PARAPLUIES en soie supérieure, grandeur 26 pouces, depuis $2.25.
Spécialité en BAS, pour dames et enfants.
CHEMISES blanches, pour hommes, en fil, valant $1.25, maintenant 85c.
Assortiment énorme en FAUX-COLS, POIGNETS et CRAVATES.
[illegible] Mar J

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE A.,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 12 JANV. 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000,	.....	25,000
1 Lot de ...	10,000,	.....	10,000
2 Lots de ...	6,000,	.....	12,000
5 Lots de ...	2,000,	.....	10,000
10 Lots de ...	1,000,	.....	10,000
20 Lots de ...	500,	.....	10,000
100 Lots de ...	200,	.....	20,000
300 Lots de ...	100,	.....	30,000
500 Lots de ...	50,	.....	25,000
1,000 Lots de ...	25,	.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.....	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit.....	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.....	2,250
1,967 Lots se montant à		$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi, vis-à-vis de tou[tes] les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

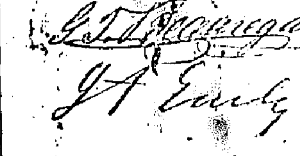

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

[illegible] plus de renseignements, écri[vez lisi]blement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne. P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. Maylie vs. James A. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 15,141;—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée affaire C, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain billet à ordre portant les mots et les chiffres suivants:

$8000 00. Nouvelle-Orléans, 6 mai 1882.

Six ans après date, je promets de payer à l'ordre de James Alexander Davidson Huit mille piastres, valeur reçue, avec intérêt au taux de —— pour cent par an à partir —— jusqu'à paiement.

[Signé] HENRIETTA DAVIDSON.
Endossé par JAMES A. DAVIDSON.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 déc—15,18,22,26

ANNONCE JUDICIAIRE

W. S. Benedict vs Succession de Mme Marie L. Cass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,602—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 16 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Dryades, Clio et Erato, mesurant soixante-douze pieds six pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de cent quarante-trois pieds deux pouces sur le côté le plus près de la rue Erato, cent douze pieds six pouces sur le côté le plus près de la rue Clio, sur une ligne s'étendant vers la dite rue Clio, quatorze pieds deux pouces et sept lignes, puis sur une ligne parallèle à la rue Clio, une autre profondeur de trente pieds neuf pouces et deux lignes, et quatre-vingt six pieds huit pouces et sept lignes de largeur dans le fond, conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, le 1er mai 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 déc—15,22,29—janv 5,12,16

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 4717.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu et signé le 1er juillet 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 16 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro seize qui est borné par les rues Chartres, Conti, St. Louis et Decatur, anciennement Vieille-Levée; le dit lot est désigné par la lettre H sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, conformément au plan numéro soixante-et-onze et aussi désigné par le numéro dix-sept sur un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant M. Lafitte, ancien notaire en cette ville, le 6 janvier 1823.

Le dit lot mesure vingt pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue Decatur, anciennement Vieille-Levée, vingt-quatre pieds, un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Conti, puis courant à un angle droit neuf pieds, dix pouces et deux lignes et puis courant sur une autre profondeur de dix pieds, trois pouces et —— lignes, puis courant sur un angle droit deux pieds, dix pouces et une ligne vers la rue St-Louis, puis une autre profondeur de deux pieds, trois pouces et cinq lignes, puis quatorze pieds, deux pouces et sept lignes de largeur dans le fond, puis une ligne de profondeur de vingt pieds, sept pouces et deux lignes, puis courant à angle droit vers la dite rue Conti jusqu'à la ligne de profondeur qui mesure vingt-quatre pieds, un pouce et sept lignes jusqu'à la ligne du commencement.

Etant la même propriété que feu Carl Fischer a acquise de Baptiste Nabarro par un acte passé pardevant Jos. Cuvillier, alors notaire en cette ville, le 18 février 1873.

2° Un certain îlet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par les rue New St-Bernard, Annette, Abundance et Marigny, subdivisé en onze lots numérotés de un à onze inclusivement, sur un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, le 14me jour de mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, comme plan numéro vingt-six au livre de plans numéro sept, et c'est la même propriété que le feu Carl Fischer a acquise de Henry Arnaud par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 14 août 1873.

3° Un certain îlet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, et borné par les rues New St Bernard, Treasure, Annette et Abundance, subdivisé en vingt-quatre lots numérotés de un à vingt-quatre inclusivement sur un plan de C. A. De Armas, du 14 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, et c'est la même propriété que le dit feu Carl Fischer a acquise de Philippe Lavergne par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 16 mai 1874.

4° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Julia, Rocheblave et Dorgenois, désignés comme lots numéros neuf et dix sur un plan annexé pour référence, à un acte de vente passé pardevant O. Morel, notaire en cette ville, le 8 juin 1867, et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro neuf mesure trente quatre pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de soixante-cinq pieds six pouces et six lignes et de face à la rue Julia. Le lot numéro dix mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de soixante-cinq pieds six pouces.

Etant la même propriété que le feu Carl Fischer a acquis de Peter Kuhn par acte passé pardevant E. Lauer, ancien notaire en cette ville, le 7 septembre 1871.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, portant intérêt de huit pour cent par an; la dite portion à crédit sera garantie par priviléges de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15déc—15,22,29—jan5,7,12,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le shérif civil du contenu de l'établissement de marchandises de tailleur, magasin de vêtements confectionnés pour hommes, au local coin des rues St-Charles et Canal, au bas du Crescent Hall, et ayant un grand lot bien assorti de draps, diagonales, casimirs, mérinos, toile de Russie et velours, etc., et ainsi qu'un joli assortiment de chemises, de chemises de dessous, cols, mouchoirs, bas, gants, caleçons, cravates, etc., et tout ce qui peut appartenir à un établissement de première classe de marchandises pour hommes.

Et ainsi que les comptoirs, installations, vitrines, miroirs, étagères, etc., du dit magasin et trop long à énumérer, en petits lots et en lots pour satisfaire le commerce.

Dans l'affaire de la Succession de Charles E. McVean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,554—En vertu d'un ordre de vente, en date du 5 décembre 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après désigné, le SAMEDI 19 décembre 1885, à 10 heures A. M., et les jours suivants, dimanche excepté, à la même heure, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Tout le contenu, installation, etc., de l'établissement de marchandises de tailleur et magasin de vêtements confectionnés pour hommes situé à l'encoignure des rues Canal et St-Charles, au bas du Crescent Hall, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8déc—8,12,16,19

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Theo. M. Hurst vs Jno Carter, Henry Lawson et Jno Ward.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, sur le Nouveau Bassin, (côté rue Julie) entre Franklin et Liberty—

La propriété ci-après décrite, à savoir—

La goélette Charles Perry, ses meubles, apparaux, etc., comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin, côté de la rue Julie, entre Franklin et Liberty.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
9déc—9,16,23,30—janv 6,9.

William O'Hern vs Mme Ann McCall.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7,214—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le LUNDI, 21 décembre 1885, à 11 h. A. M., en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville—

Un lot de meubles de maison, saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 déc—9,16,21

Eugène Dazet vs. Jules Herbelin.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, le SAMEDI, 19 décembre 1885, à 11 heures A. M., en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une centrifuge avec tous les appareils appartenant à la dite et quatre chaudières en cuivre pour teinturier.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
8 déc—8 15 19

Charles Lafitte vs. Miss Kate Hamilton.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 7,259.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 16 décembre 1885, à 11 heures a. m.—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
5 déc—5,10,16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare de faire l'acquisition d'une résidence magnifique dans l'une des meilleures parties de la ville et dans un quartier des plus aristocratiques. Vente importante par le Shérif Civil de cette grande portion de terre de valeur formant l'encoignure des rues Prytanée et Septième, îlet borné par les rues Colisée et Huitième, mesurant 127 pieds sur la rue Prytanée et 214 pieds sur la rue Septième. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. Walter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,525.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 19 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Coliseum, Septième et Huitième; la dite propriété mesure une façade totale de cent vingt-sept pieds à la rue Prytania sur une profondeur et façade à la rue Septième de deux cent quatorze pieds plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de la Mechanics and Traders Bank par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 1er décembre 1877, titre enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 309.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—17 24—1 8 15 19 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur et améliorées dans les deuxième et troisième districts.

Antoni Frey vs. Charles Gaulon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,377.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain terrain, situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro 12 de l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan fait par Henry Moellhausen, architecte et voyer, en date du 8me jour de juin 1845, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot touche au lot de l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St-Philippe et la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

2° Un certain terrain, situé dans le faubourg Tremé de cette ville, désigné par le No onze du même îlet, compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moellhausen; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

3° Deux certains terrains situés aussi dans le faubourg Tremé et dans le même îlet, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur. Les dits lots sont désignés par les numéros treize et quatorze, conformément au dit plan ci-dessus décrit, par Henry Moellhausen, et mesure comme suit, à savoir:

Le lot numéro treize mesure trente-six pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Le lot numéro quatorze mesure trente-six pieds un pouce et deux lignes et demie de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes. Les dits lots de terre sont bornés, sur le côté le plus rapproché de la rue Roman, par la propriété de M. Jean Baptiste Magnaud ou son représentant.

4° Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet, borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, désigné par le numéro sept, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer en date du 25me jour de septembre 1860 et annexé sur la marge d'un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3me jour d'août 1870; le dit lot de terre mesure vingt pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

5° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet borné par les rues St-Philippe, Prieur, Dumaine et Roman, le dit lot de terre mesure trente trois pieds six pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de cent-neuf pieds huit pouces et quatre lignes, borné sur le côté vers la rue Prieur par la propriété de L. Mathé et sur l'autre côté près de la rue Roman par la propriété de G. Green.

La propriété ci-dessus décrite, est la même propriété acquise par le dit Charles Gaulon de J. D. Magnaud, par acte passé le 30 novembre 1880 pardevant W. A. Bienvenu, notaire.

6° Un certain terrain avec tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Annette, Girod, Célestine et St Antoine. Le dit terrain mesure—mesure américaine—30 pieds, plus ou moins, rue Annette, sur cent vingt, plus ou moins, de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le terrain forme l'angle des rues Girod et Annette, et étant la moitié d'un plus grand terrain désigné par le No 9 du carré No 68 sur un devis du voyer Pilié en date du 24 juin 1830. La propriété est la même qu'a achetée ledit Charles Gaulon par le même acte plus haut mentionné à la date du 30 novembre 1880.

7° Un certain terrain, situé dans le faubourg Tremé de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Marais, Tremé, St-Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le No 2 sur un devis de J. Communy, voyer de la municipalité No 1, en date du 10 décembre 1842, et déposé au bureau de J. Cuvillier, notaire; le dit terrain mesure—pied français—trente pieds de façade sur la rue St-Pierre, trente-un pieds un pouce et deux lignes de façade Promenade Carondelet, soixante-onze pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la limite vers la rue Tremé, et soixante-quatre pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Marais.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les priviléges qui y appartiennent sans exception ni réserve. Etant la même propriété achetée par le dit Charles Gaulon, de M. M. J. Lavarenne et autres par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, en date du 24 avril 1880.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20nov—20,27—4,11,18 22déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Uthoff vs. Révérend Patrick Allen et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,185—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 2 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Et un autre certain lot de terre situé dans le dit Premier District de cette ville, dans le dit îlet, borné par les rues Camp, Girod, Julia et Magazine, touchant la propriété connue comme l'église St-Patrick et mesurant au pied américain trente-deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de cent cinquante pieds six pouces entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui ont été construites sur le dit lot de terre et tous les droits, voies avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er déc—1er 8 15 22 29—jan 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur, améliorée, connue comme le No 169 rue St-Charles, Donnant actuellement un revenu de $150 par mois.

Dans l'affaire de Walter Pugh vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, désigné comme lot No deux, faisant partie de l'îlet compris entre les rues Girod, Julie, St-Charles et Carondelet; le dit lot mesurant, en mesure française, soixante pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent soixante pieds, borné sur un côté par la propriété de feue Veuve Baptiste Jourdain et sur l'autre côté par celles de Fielding L. Turner. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No. 169 rue St-Charles, et tous les droits, voies et priviléges y appartenant.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquis comme bien paraphernal de Lucius Holmes Place, d'après un acte pardevant Edward G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, à la date du 30 mars 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28nov—déc5,12,19,23,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Premier District de cette ville, dans la partie commerciale et financière de cette ville, sur la rue Gravier, à deux portes du Cotton Exchange.

Succession de Kate Townsend.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 9,740.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 26 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 23 novembre 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cette propriété bien située, connue par le No 101 rue Gravier, bornée par les rues Baronne, Commune et Carondelet, et mesurant, au pied américain, 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques fortement construite avec 3 étages, subdivisée en plusieurs bureaux et offre une occasion exceptionnelle pour un capitaliste pour un placement de premier ordre.

Conditions—Du montant du prix de l'adjudication de l'acquéreur dix mille dollars seront payés par un crédit de douze mois avec un billet garanti par hypothèque spéciale et portant intérêt de 8 pour cent par an. L'acte contiendra toutes les clauses usuelles de garantie, le transfert de la police d'assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, et le reste comptant. Toutes les personnes réclamant des droits adverses se joindront pour en donner le titre.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Voir le plan à la Bourse.
25nov—25,28—5,12,19,26déc.

ANNONCES JUDICIAIRES

ADMONITION.

George Godfrey et als. vs. Mary et Emma Godfrey, et als.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans, No. 14,324—Division B, dans l'affaire de Ferdinand Goldsmith et Patrick Mealy, demandant une admonition.

A tous ceux que cela concerne:

Attendu, que Ferdinand Goldsmith et Patrick Mealy ont acheté à l'enchère publique faite par George G. Friedrichs, encanteur, dûment commissionné pour cette paroisse, le 22me jour d'août 1885, à midi, conformément et en vertu d'un jugement rendu le 15 juin 1885 et signé le 22 juin 1885, par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B, de cette cour, dans l'affaire ci-dessus, le dit jugement étant pour un partage, la propriété décrite ci-dessous et ayant demandé, à la cour une admonition ou un avertissement, conformément à la loi et les sections 2370 à 2380 de l'acte No 96, approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane de 1870;

Conséquemment toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont prévenues qu'elles sont citées et qu'avis leur est donné au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans de faire valoir dans le délai, titre ou réclamation qu'elles pourraient avoir dans la propriété décrite ci-dessous, en conséquence de toute informalité dans l'ordre ou décret ou jugement de la Cour, d'après lequel celui-ci a été rendu, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation ou l'avis, ou en toute autre défectuosité dans la vente, ou toute autre défectuosité quelconque, de faire valoir dans les trente jours du jour que cet avis a été inséré dans les journaux pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Qu'à la dite vente de la propriété décrite ci-dessous, Ferdinand Goldsmith est devenu l'acquéreur du premier lot pour le prix et la somme de dix-huit cents piastres, et Patrick Mealy, l'acquéreur du second lot pour la somme de treize cent vingt-cinq piastres.

Description de la propriété achetée par Ferdinand Goldsmith, d'après un acte pardevant Omer Villeré, notaire, daté le 2 octobre 1885.

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et priviléges y appartenant, situé dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Nayades, (actuellement St. Charles) et Prytanée, le dit lot ayant, mesure américaine, vingt-huit pieds de face à la rue Melpomène, la même mesure dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-deux pieds; étant désigné comme le lot No.7, d'après un plan par J. Pilié, daté le 23 décembre 1841; avec l'usage d'une allée en commun avec les lots [illegible]. Etant la même propriété acquise par William Godfrey, le 13 mars 1842, conformément à un acte pardevant Théo. Seghers, ex-notaire en cette ville.

Description de la propriété acquise par Patrick Mealy d'après un acte pardevant Omer Villeré, notaire, le 14 octobre 1885:

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, mesurant trente pieds de face à la rue Annunciation sur une profondeur de cent vingt pieds (mesure française) entre lignes parallèles; le dit lot est désigné comme le lot No 1, d'après un plan annexé à un acte de partage entre Frances Truxillo et Rosalie Truxillo, femme de Wm Godfrey, pardevant Robert J. Ker, notaire, le 9 mars 1854.

Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 10 novembre 1885.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme: JULES VIENNE Député-Greffier.
13 déc—1fpsem—1mois

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James M. Winship vs. Scott Collins (ou Collins).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,331—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et priviléges appartenant à la dite propriété, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Homer, Elmire et Chestnut et désigné comme lot numéro onze dans l'îlet numéro cent quarante-six, d'après un plan dressé par Arthur De Armas, arpenteur, et daté du 28 février 1870, lequel plan est déposé comme référence au bureau de W. H. Seymour, notaire en cette ville, d'après le dit plan, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Propriété acquise par le défendeur en un achat du plaignant, conformément à un acte pardevant Alphonse V. Philips, notaire, le 30 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 nov—21,28—déc 5,12,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Duffy vs John Davidson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quatre dans l'îlet quatre-vingt-cinq (85) de l'ancien faubourg Lacourse, sur un plan dressé par Benjamin Buisson, voyer, en date du 23 avril 1841, et annexé à un acte pardevant Jules Mossy, anciennement notaire, le [illegible] 1842. Le dit lot mesure trente-un pieds, deux pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme les Nos 367 et 369, rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de H. Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistrée au bureau des transferts, livre 119 folio 650.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation due à la plaignante de sept cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la réclamation de la plaignante pour honoraires d'avocat, et tous les frais du procès et de la vente, [illegible] les taxes dues.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de et endossé par John Davidson, pour la somme de sept cent cinquante dollars, payable deux ans après date avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garanti par privilége du vendeur et hypothèque sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me juin 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de la dite hypothèque, et à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux; et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété serait (après déduction des frais et des taxes ci-dessus au comptant) inférieur au montant total de la réclamation de la plaignante et de ses intérêts comme ci-dessus [illegible] le billet, à assumer comme il est ci-dessus décrit [illegible] au comptant, le reste du prix de l'adjudication sera proportionné au pro rata du montant de la réclamation de la plaignante maintenant due, et [illegible] le pro rata dudit billet à ordre [illegible] ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26 déc2,9,15

ANNONCE JUDICIAIRE

David Dufréchou vs. Miles S. Z. Long.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,903—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le faubourg Tremé, désigné par le numéro six, dans l'îlet numéro soixante-quinze, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste-Anne et Dumaine, formant l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne, et mesurant trente et un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds, dix pouces, entre lignes parallèles, faisant face aussi à un côté à la rue Dumaine, d'après un plan dressé par Bourgerol, arpenteur, daté le 10 janvier, 1829, et déposé dans le bureau de F. De Armas, alors notaire en cette ville, et aussi d'après un autre plan de L. Surgi, le 16 juin 1839, et déposé dans le bureau de T. Tureaud, alors notaire en cette ville le 29 décembre 1839.

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et priviléges qui y appartiennent en quelque sorte.

Acquis par la défenderesse en un achat de Mme Veuve C. R. Lenes, d'après un acte pardevant C. Morel, notaire en cette ville, le 22 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er déc—1,8,15,22,29—jan 2.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sarah Hirsch vs. Alex. Shlenker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Erato, anciennement Mélicerte, et Thalia, anciennement Estelle, et mesurant, au pied américain, trente pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent soixante-sept pieds neuf pouces et sept lignes, entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par George T. Dunbar, ingénieur civil, et déposé en l'étude de feu H. B. Cénas, anciennement notaire en cette ville.

Etant le même lot de terre que le défendeur a acquis de James Buckner, conformément à un acte passé pardevant John French Coffey, notaire en cette ville, le vingt-neuvième jour d'octobre dix-huit cent soixante-neuf.

2° Et un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Magazine, Constance, Erato et Thalia et désigné comme le lot numéro deux sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt-sixième jour d'avril 1833 et déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire en cette ville; lequel dit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

La propriété deuxièmement décrite a été acquise par le défendeur de J. Gundersheimer par acte passé pardevant le dit Coffey, notaire, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent soixante-seize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28nov—28,—5,12,19,26,30déc.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary E. Melcke vs. Peter Mossel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,621—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 12 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro deux dans l'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, Grands-Hommes et Craps, mesurant trente pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10déc 10,17,24,31—jan7,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. O. Terry & Sons vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 13,673—En vertu d'un ordre de vente, en date du 13 novembre 1885, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, la propriété suivante, à savoir:

200 pièces de bois (plus ou moins) d'un pied carré sur soixante pieds de long (plus ou moins), bois de pin, maintenant dans le Lac Pontchartrain, à la Station Frenier, sur le chemin de fer Jackson, paroisse St-Jean-Baptiste.

Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, Syndic dans l'affaire ci-dessus.
8 déc—8 15 19

Succession de Richard R. Whitehead, No 5,923—Succession de Joseph B. Whitehead, No 12,085.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux ordres de vente, datés le 20 novembre 1885, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et particulièrement les deux sixièmes indivis, part et intérêt, étant le sixième indivis, part et intérêt, de chacune des deux successions dans la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et priviléges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Girod, Lafayette et Front, désigné comme lot numéro quinze d'après un plan de J. R. Beard, et mesurant vingt-quatre pieds et deux pouces de face à la rue Fulton et vingt-quatre pieds trois pouces à la rue Front sur cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro quatorze, et cent vingt pieds, un pouce et deux lignes de profondeur et face à la rue Girod.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
nov 25—déc 2,9,16,23,29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—C. E. McVean & Co. vs. Leurs Créanciers—No, 16147—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire sous la raison sociale de C. E. McVean soit acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers pour les raisons énoncées dans cette affaire, ait lieu pardevant W. O. Hart, notaire le 14me jour de janvier 1886, et que Jas. Lingan, Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, de la raison sociale insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de la dite raison sociale et contre W. T. Wall, un des membres, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1885.
[Signé] W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11déc—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 2d jour de juillet 1885, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire et après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir: Félicie M. Harang vs. E. F. Meunder, son époux.—No 14,072. Division A.—Sur motion de l'avocat de la demanderesse, sur le témoignage formé à l'appui de sa demande, la loi et le témoignage étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut enregistré, le 4 mai 1885, soit maintenant confirmé et rendu final, et, conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Félicie M. Harang, épouse de Eugène F. Meunder, et contre son dit époux durant la séparation de propriété entre eux, et qu'elle soit et est reconnue la propriétaire dans son propre droit distinct de la vacherie mentionnée dans sa pétition et comme il y est dit, composée de quatorze vaches, un cheval, un wagon et les ustensils usuels. Il est en outre ordonné et décrété que le défendeur paye les dépens du procès.

Jugement rendu le 2 juillet 1885.
Jugement signé le 6 novembre 1885.
(Signé) A. L. Tissot, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, de la ville de la Nlle Orléans, ce 18me jour de novembre 1885, de l'année dix huit cent quatre vingt-cinq.

JAS D. RANKIN, Député Greffier.
2 déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Alex. Kahoan vs. Ses Créanciers—No. 16 076—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Alex. Kahoan soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Joseph D. Taylor, Esq. notaire en cette ville, SAMEDI, le 9me jour de janvier 1886 à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Henry Dunbar, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Il est de plus ordonné que l'argent déposé dans cette affaire soit placé entre les mains du greffier de cette cour pour être déposé dans le dépositaire judiciaire, sujet à un ordre futur de cette cour.

Nouvelle-Orléans le 5 décembre 1885.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme
JAMES D. RANKIN, député greffier.
6déc—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—W. B. Merchant vs. Ses Créanciers—No. 16,084.—Division "E"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Washington B. Merchant, soit et est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Robert P. Upton, Esq. notaire en cette ville, SAMEDI, le 9me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire Washington B. Merchant soient suspendues, et que Lawrence O'Donnell, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Micolo & Lacaze et George E. Lacaze individuellement vs. Leurs Créanciers.—No. 16 051.—Ordre de Cour—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement et comme membres de la raison sociale Micolo & Lacaze ait lieu pardevant John L. Laresche, notaire en cette ville le 6me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M. dans le but de prendre en considération l'application des pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toute procédure judiciaire contre les personnes et les biens des dits Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement et comme membre de la dite raison sociale Micolo & Lacaze soient suspendues.

Nlle Orléans, 1er décembre 1885.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
2 déc—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Thomas R. Brady vs Ses Créanciers—No. 16,018—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Thomas R. Brady soit, et est, par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire public, en cette ville, Samedi le 19me jour de décembre 1885, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et la personne du dit Thomas Reilley Brady soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1885.
Signé F. A. MONROE.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1 déc—3f en 30 j

VENTE DE SUCCESSION.

Succession de John R. Gaines

EN VERTU D'UN ORDRE DE L'HONORABLE A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District, j'offrirai en vente sur les lieux, à midi, SAMEDI, 26 décembre 1885, le cottage à double corps de logis, No 47 et No 49 rue Palmyre, avec le terrain sur lequel il est bâti lequel a une façade de 38 pieds sur la rue Palmyre et une profondeur d'environ 100 pieds, entre lignes parallèles; aussi un petit lot d'effets mobiliers appartenant à la succession de John R. Gaines, en conformité, conformément à l'inventaire.

Conditions—Comptant.
MARY E. GAINES, Tutrice naturelle.
24 nov—3 f en 30

Avis aux Créanciers.

Gidière, Day & Co. et les membres individuels de la dite raison sociale vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,506—Division "E"—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire et supplémentaire présenté par Robert S. Day, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 déc—13,18,22

W. S. Davidson vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 13,564—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de W. S. Davidson, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles Harvey, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8déc—8,12,17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Isaac Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,791—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15déc—15,19,24.

Succession de Mme Evelina Duverjé, veuve de Charles Godefroy Olivier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,804—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par P. Numa Olivier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 déc—15,19,24

Succession de Mme Françoise E. Doubrère, épouse de Claude P. Samory.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 12,982—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte final présentés par Claude P. Samory, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11déc—11 15 19

Succession de Jean Bonguers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,431—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Mme Veuve Jean Bonguers, tutrice naturelle, administratrice de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 déc—6 11 15

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE,

Propriétés foncières de valeur dans les Premier, Deuxième et Sixième Districts.

SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, MM. HOEY & O'CONNOR vendront à l'encan, les propriétés ci-après décrites:

1° La maison de résidence en bois à deux étages No 420 Avenue St Charles, au coin de la rue Euterpe, sur la première avenue environnée par des améliorations modernes de première classe.

2° La maison de résidence en briques No 100 rue St Louis, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le terrain a 40 pieds sur 123. La maison conviendrait à une nombreuse famille; elle est maintenant occupée et louée à bail à M. J. Newman.

3° La maison de résidence en briques à trois étages et demi, 65 rue Dauphine, entre les rues Bienville et Conti. La situation en est excellente pour y résider ou l'habiter. Elle est louée dans le moment $60 par mois.

4° Seize terrains formant la moitié de l'îlet faisant face aux rues State, Colisée et Perrier. Une fort jolie terre pour y bâtir ou y cultiver un jardin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans avec intérêt de 8 pour cent et les clauses usuelles de garantie. Pour de plus amples renseignements, voir les plans exposés à la Bourse d'Encan St Charles.
12 déc—12,13,18,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Intérêt dans Abita Springs, (Sources Abita).

Dans l'affaire de Gidière Day & Co. vs leurs créanciers.

No 13,506, Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 janvier 1886 à midi à la Bourse d'encan St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus et signé le 2 novembre 1885 il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Le sixième d'un intérêt indivis dans certaines terres et améliorations dans la paroisse de St Tammany, dans cet Etat, sur une partie desquelles terres, se trouvent les "Abita Springs (Sources Abita). Référence pour tous les détails, sont comme suit:

1. 598 43-100 acres dans T. 6 et 7 S. R. 11 et 12 E., acquis par Gidière et autres de A. Bohn, d'après un acte pardevant A. Hero jr. notaire, le 19 mai 1881.

2. 371 72-100 acres dans T. 6 et 7 S. R. 12 E., acquis par le dit Gidière et autres de R. W. Simpson, d'après un acte pardevant le même notaire et portant la même date que ci-dessus.

Conditions—Comptant et l'acheteur assumera le paiement au-dessus du montant de son enchère de toutes les taxes sur les dites terres dues et exigibles pour l'année 1885.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, Esq. notaire.
15 déc—15 16 26—janv 2 9 16

PAR HENRY STERN & CO.

Grande et importante vente à crédit de commerce de **Bottes, Souliers et Brodequins.**

HENRY STERN & CO., Encanteurs—No 35 rue de Chartres, feront MARDI 15 décembre 1885, commençant à 11 heures A. M., leur **première vente à crédit** de la saison, à laquelle vente il sera offert et vendu sans réserve **1465 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins,** comprenant un très bel et complet assortiment convenable pour Hommes, Jeunes Gens, Dames, Jeunes filles et enfants et bien adapté au commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—Au dessous de $200 comptant, au dessus de $200 et au dessous de $500, 60 jours, au dessus de $500, 90 jours, pour du papier de ville endossé.
15déc—

PAR VINCENT & CO.

Vente pour liquidation
De l'établissement de Mme Olympe, No 110 rue Canal.

PAR VINCENT & CO—La vente pour liquidation de l'établissement si renommé de Mme Olympe, No 110 rue Canal, par le ministère de MM. Vincent & Co., encanteurs, aura lieu le JEUDI, 17 décembre courant, à 11 heures du matin.

Tout le contenu de l'établissement consistant en fleurs, plumes, soieries, satins, grenadines, éventails, tulles, boutons, rubans Valenciennes, dentelles, passementeries, chapeaux pour dames, toilettes toutes faites, châles de Cachemire, assortiment complet d'articles de modes.

—Aussi—

Miroirs et glaces pour toilettes, articles de fantaisie, meubles de première qualité et de la dernière mode aussi remarquables par la richesse des étoffes que par l'élégance des dessins et la perfection du travail.

Vente positive et sans réserve—au comptant.
13 déc—

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Le cottage No. 785 rue Dauphine, entre Piété et Désiré.

Le cottage double No. 692 rue Dauphine, entre Clouet et Montégut.

Succession de Veuve Tobias Brunnsam ou Brunnsaun.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier No 15,467.

A l'encan

PAR MATHER & HOMES. W[illegible] encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 19 décembre 1885 à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 12 novembre 1885, Dossier No 15,467, pour le compte de la succession de la veuve Tobias Brunnsam ou Brunnsaun, décédée—à l'encan. Il sera vendu:

1° Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Montegut, Grands Hommes, maintenant Dauphine, et Royale, anciennement Casacalvo, désigné par le No 6, mesurant trente-six pieds de face à la rue Dauphine, anciennement Grands Hommes, sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double à deux corps de logis ayant 2 chambres et cabinet sur chaque côté, cuisine, cave et connu comme le No 692 rue Dauphine.

2° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent ou qui en dépendent, situé dans l'ancien faubourg Washington, District Clouet, maintenant le 3me district de cette ville, et désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 2, lequel est compris entre les rues Bourgogne (autrefois Craps), Dauphine (autrefois Grands-Hommes), Piété et Désirée, conformément au plan dressé par C. Giroux, architecte, en date du 14 décembre 1848, et déposé comme plan No. 35 dans le livre de plans No. 5 de Louis T. Caire, ancien notaire. Le dit lot mesure trente-sept pieds, trois pouces de face à la rue Dauphine (autrefois Grands Hommes), trente-sept pieds, un pouce, quatre lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds, dix pouces, trois lignes, le tout mesure anglaise.

Les améliorations consistent en un cottage pour résidence avec 4 chambres, cuisine à 2 chambres, cave, etc, et connu comme le No 785 rue Dauphine.

Les mesures ci-dessus sont en plus ou en moins et conformément à des plans récents faits par Hunter Stuart, arpenteur, en date du novembre 1885.

Conditions.—La moitié ou plus du prix d'achat comptant; le reste payable en deux billets à un an, garantis par le privilége du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de leur date, avec les clauses ordinaires relatives aux honoraires d'avocat, assurances, etc. Les dits billets seront divisés en coupons, si les parties intéressées le désirent. Il sera payé au moment de l'adjudication dix pour cent pour assurer la vente.

Actes de ventes pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1885.
15nov—15,22,29,déc6,13,19

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Comptes Divers.

A. C. F. Drez vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 14,120.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—LUNDI, 21 décembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1885, dans l'affaire ci-dessus.

Un lot de comptes divers selon inventaire en cour.

Conditions—Comptant.
10 déc—10,15,19,21.

PAR JAS P. GUINAULT.

MEUBLES.

Le contenu de la maison meublée No 42 rue Dauphine.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 15 décembre 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue Dauphine, entre les rues Bienville et Douane—

L'ameublement complet de la maison, comprenant meubles de salon, de salle à manger, chambres à coucher, glaces françaises, tapis, &c., &c.

Conditions—Comptant sur les lieux avant livraison. 13 déc—

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains propres pour y bâtir une maison.

Pour effectuer un partage.

Dans l'affaire de Manuel D. Gonzales vs. Mme Caroline Prats et als.

No 15,975—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No. 5 rue Carondelet—SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hotel St. Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 30 novembre 1885 et signé le 5 décembre 1885, il sera vendu, à l'encan—

Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros 1 et 2 dans l'îlet borné par les rues St Mary, Prytania, St Andrew et Coliseum. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Mary sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 1 de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes sur un côté et 116 pieds 7 pouces et 3 lignes sur l'autre côté qui le divise du lot No 2: le lot No. 2, de 116 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté du lot No 1 et 115 pieds 11 pouces et 6 lignes sur l'autre côté. Ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire.
9 déc—9,19,26—janv 2,9

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur et améliorée.

Succession de F. A. Lacanera.

No 8,809—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 26 Décembre 1885, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 novembre 1885 il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, St-Pierre, Remparts et Toulouse, mesurant 20 pieds de face à la rue Bassin, côté nord, sur une profondeur de 72 pieds. Les améliorations sont connues par le No 156 rue Bassin.

Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John J. Barnett, notaire. Dix pour cent sera requis du montant de son adjudication.
21 nov—21 28—déc 5,12 19,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette magnifique habitation cotonnière connue comme "Blackwater",

Située dans la paroisse Tensas.

Succession d'Alfred Penn.

No. 3851—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "A."

PAR MACON PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan St Charles dans la rotonde de l'Hotel St Charles, ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 novembre 1885 il sera vendu à l'encan, cette propriété de valeur connue comme habitation Blackwater renfermant les morceaux de terre suivants, à savoir:

Sections [illegible] Township 13 [illegible]

[illegible]

Possession donnée le 1er janvier 1886.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste en deux paiements [illegible]

[illegible]

17nov—17 21 28—déc 5 12 19

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain nu sur la rue Villeré.

Succession de Mme Josephine Schmittlauer, épouse d'Adam Hack.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI 11 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1885.
11déc—11 20 27 jan3 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Maison en briques à deux étages,

No. 480 rue Moralès,

Entre les rues Union et Français.

Une action du Produce Exchange Stock.

Succession de Diego Sans décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 18 rue Carondelet—SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magazins entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux et avant le transfert.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel notaire aux frais de l'acquéreur incluant les taxes dues et exigibles en 1885.
15nov—15 22 29—6 13 19déc

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Superbes diamants, effets d'habillement, etc.

Succession de Charles L. Davis et épouse. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 16,001.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45, rue Royale—LUNDI, 21 décembre 1885, à 10 heures A. M., dans sa salle d'encan, No 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 10 décembre 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un assortiment élégant de diamants et autre bijouterie en or, montres en or, etc.

Aussi un superbe manteau en peau de veau marin, et un assortiment d'effets d'habillement.

Le tout conformément à l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. B.—Les effets et dessus pourront être examinés le jour de vente seulement.
11 déc—au 21 déc

CHEVAUX ET MULETS.

Prix du Marché.

Chevaux communs	$ 80@125
Bons chevaux de trait	150@180
Chevaux de selle et de voiture	175@250
Mulets petits et communs	—@ —
[illegible] moyenne	120@145
[illegible]	65@120
[illegible] première classe	225@250

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District,

Rue du Bassin, entre les rues Julie et Girod.

Rue Girod, entre les rues du Bassin et Franklin.

Succession de L. C. Shaw et de E. H. Shaw. No. 11,011—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale, SAMEDI, 16 janvier, 1886, à midi, à l'enchère publique, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un arrêt de l'honorable A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 décembre 1885, pour le compte de [illegible]

1° Deux certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Bassin, [illegible] Girod et Julie, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan [illegible]

[illegible]

2° Deux certains lots de terre [illegible] Premier District [illegible] Julie, St Jean [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en [illegible]

Actes de vente pardevant J. J. Woulfe notaire, aux frais des acquéreurs.
12 déc—12 19 26—Janvier 2 9 16

ACTIONS
DU GAS LIGHT COMPANY
—ET—
CITIZENS BANK,

Succession d'Eveline G. Marshall.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,502

PAR SPEAR & ESCOFFIER—[illegible] MERCREDI 23 décembre 1885 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 10 décembre 1885 pour le compte de la susdite succession.

342 actions du fonds capital de la New Orleans Gas Light Company.

47 actions du fonds capital de la Citizens Bank, of Louisiana.

Conditions—Comptant à l'adjudication et avant le transfert.
11 décembre—

Actions de Compagnies d'Assurances,—Bijoux et Argenterie.

Succession de F. Edgar Ducongé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans [illegible]

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—MERCREDI 23 décembre 1885 à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St Charles [illegible]

[illegible]

Propriété de valeur améliorée dans le troisième district.

Succession de Marguerite Sebastien ou Bastien vs. Arthur De Armas.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 12 597

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI [illegible] 1886 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles [illegible] l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété suivante, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Annette, Prosper et St Ferdinand [illegible]

[illegible]

28 nov—28—déc 5 12 19 26—jan 2

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages avec verandah, à l'encoignure des rues Tremé et Ste-Anne.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 15,323

Succession de Henri A. Roger.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—JEUDI 31 décembre 1885 à midi, à la Bourse d'encan St Charles [illegible] l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] 30 novembre 1885 [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant [illegible]

[illegible]
11déc—15 12 19 [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District.

Vente pour effets [illegible]

A. Avegno [illegible]

[illegible]

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 19 décembre [illegible] à la Bourse d'Encan St Charles [illegible] l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les propriétés devront être assurées pour leur montant en plein et la police transférée aux porteurs des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1885 en sus du prix de leur adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux du montant de leur adjudication.

Les actes de vente pardevant André Doriocourt, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.
14nov—14,21,28—5,12,19déc.